

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00018

Numéro SIREN : 380 906 776

Nom ou dénomination : 2CA

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2020 sous le numéro de dépôt 2765



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

R.C.S. Manosque
Greffe T.C. Manosque

Procès Verbal de Dépôt

N° 2785 Date 13 NOV. 2020

Le Greffier



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SARL DE CEA

Société à Responsabilité limitée au capital 7 622.45 EUROS

Siège social :

660 Avenue Georges Pompidou

04100 MANOSQUE

RCS MANOSQUE 380 906 776

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique du 27 octobre 2020 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Analyse de la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a été immatriculée le 21 février 1991 et a pour activité le négoce, la prestation de services relatives à la bureautique, l'informatique.

Les derniers comptes annuels du 31.12.2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un niveau de 177.776 € euros de capitaux propres avec un capital social de 7.622 euros.

La société réalise un chiffre d'affaires de 988.422 €, et un bénéfice de 1.121 €.

Le montant de l'actif immobilisé est de 18.274 €. Les créances clients et autres créances sont de 209.169 €.

En outre, la situation de la société au 31/08/2020 montre une trésorerie excédentaire pour un montant significatif à 244.085 €, un poste client de 173 602 € permettant de faire face au passif exigible de la société 287 421 €. La continuité d'exploitation de l'entreprise n'appelle pas de commentaires de notre part en conséquence.

La situation de trésorerie à la date de notre intervention est donc saine, et les capitaux propres sont supérieurs au capital social.



**Commissaires aux
Comptes Associés**
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE
DES SOCIÉTÉS DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PRÈS LA COUR
D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Isabelle Candaele
Laurent Borg
Commissaires aux comptes

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis le 31.12.2019.

2- Appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Aucun avantage particulier n'ayant été stipulé, nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Manosque le 02.11.2020

Isabelle CANDAELE

Commissaire à la transformation

AJC AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

L'Agora - Bât. A8

Chemin Champ de Prunier - 04100 MANOSQUE

N° RCS Manosque 451 301 865